



# RAPPORT ANNUEL 2022



*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets*



# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GENERALE</b>	<b>4</b>
Fiche d'identité	4
Compétences	5
Gouvernance et fonctionnement du Syndicat Mixte	5
<b>FAITS MARQUANTS</b>	<b>6</b>
Le démarrage de la construction de la déchèterie de Willer sur Thur	6
Arrivée de nouvelles filières en déchèterie	6
Le réemploi à la BricOthèque	6
Collecte exceptionnelle de pneus VL	6
SERD 2022	7
Prévention	7
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>8</b>
Collectes et équipements	8
Flux et tonnages	9
Les collectes en déchèteries	10
Collecte sélective	12
Traitement	13
La valorisation des déchets	15
<b>SENSIBILISATION ET PREVENTION</b>	<b>16</b>
Communication de terrain	16
Distribution de sacs	16
Outils de communication	17
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>18</b>
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	18
Recettes de fonctionnement et d'investissement	19
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>22</b>

*Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L2224-17-1 et au décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 (annexe VIII du CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante (Conseil Syndical – 28 juin 2023) et aux collectivités adhérentes.*

## EDITO



Après deux années marquées par la pandémie, 2022 voit enfin un retour à la normale. Si nous comparons les résultats par rapport à 2019, nous avons une bonne nouvelle : le tonnage total des déchets par habitant a diminué pour passer de 521,9kg en 2019 à 492,2kg en 2022 soit une baisse de 5,7%. Cependant cette bonne nouvelle est modérée par le fait que nos poubelles grises ont, elles, augmenté de près de 8% (+7,4kg) par rapport à 2019 tandis que les biodéchets et le tri ont respectivement baissé de 13,5% (-7,8kg) et 8,8% (-7kg). Les usagers ont donc baissé leur consommation, peut-être en raison de l'inflation, mais le geste de tri s'est également dégradé. Parallèlement, le syndicat a dû faire face aux hausses des énergies impactant nos dépenses sur la quasi-totalité des postes. La prévention est donc plus que jamais nécessaire pour maintenir un service de qualité à un prix raisonnable !

La Bricothèque, qui avait enregistré déjà un beau résultat en 2021 avec 14,25 tonnes détournées, a presque doublé ce chiffre puisque 24,7 tonnes ont été détournées en 2022. La réorganisation de la déchèterie prévue en 2023 permettra de mettre encore plus en valeur ce service pour, je l'espère, continuer cette belle progression.

Les travaux de la déchèterie de Willer sur Thur ont enfin démarré en 2022. D'une surface de 43 ares, c'est une déchèterie modulable et essentiellement à plat. Elle permet ainsi d'équilibrer l'offre sur notre territoire.

Concernant les déchèteries, il faut d'ailleurs souligner la création de nouvelles filières : les articles de sports et loisirs et les articles de bricolage et jardinage thermiques. Différents petits travaux ont également été réalisés à la déchèterie d'Aspach-Michelbach pour mieux intégrer les différentes filières. Enfin, la fin de l'enfouissement, qui était prévue pour 2022, est actée au 31 décembre.

La collecte de pneus a été renouvelée en 2022 mais uniquement une fois étant donné le coût humain (agents mobilisés pendant 3 jours) et matériel (près de 2 400€ restant à charge pour le syndicat). L'opération est néanmoins renouvelée sur 2023.

Concernant le syndicat lui-même, 2022 a été marqué en juin par le départ vers de nouveaux horizons de Muriel Thuet, sa directrice historique. Elle a été remplacée en septembre par Stéphanie Wursthorn, qui a été tout de suite mise dans le bain avec la construction de la déchèterie et la mise en place des nouvelles filières. Nous lui souhaitons un bel avenir au SMTC.

Le syndicat a également adhéré à la Charte d'Eco-exemplarité mise en place par le SM4. Cette adhésion était à mon sens indispensable car, ainsi que l'a dit Gandhi, « l'exemple n'est pas le meilleur moyen pour communiquer, c'est le seul ».

Ce rapport d'activité, au-delà des obligations réglementaires, est un document synthétique reprenant les activités du syndicat ainsi que les principaux indicateurs. J'espère qu'il vous permettra de mieux comprendre les flux des déchets et l'importance de sensibiliser notre territoire à la maîtrise de nos déchets.

Marie-Paule MORIN

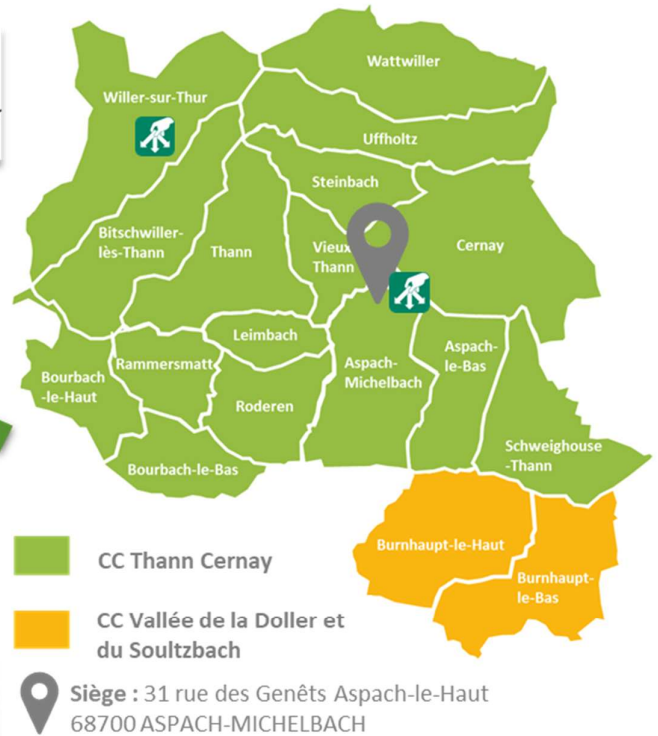
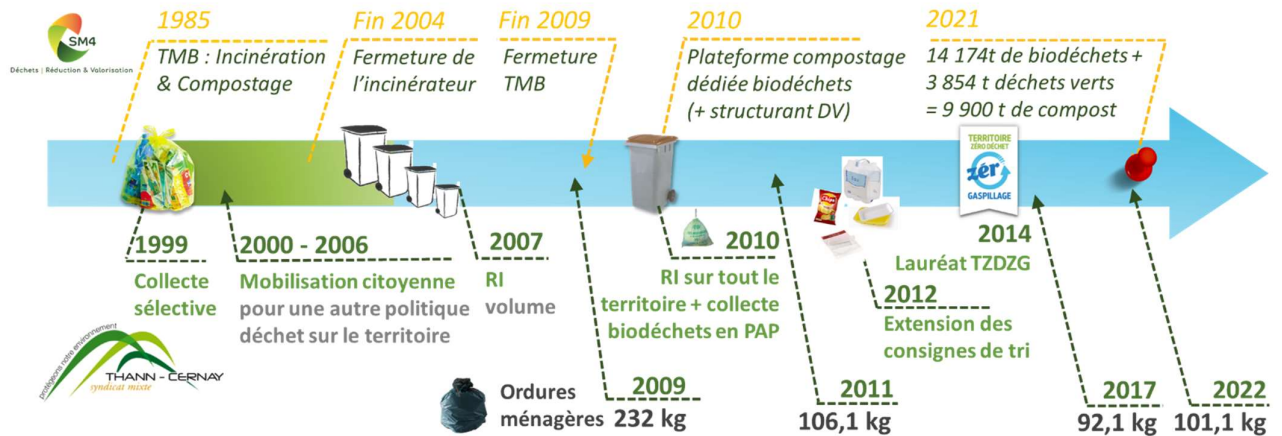
Présidente



# PRESENTATION GENERALE

## Fiche d'identité

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats. Composé initialement de 13 communes, il s'est agrandi pour devenir en 2011 le Syndicat Mixte de Thann - Cernay.



Statut juridique : syndicat mixte fermé  
Arrêté préfectoral SMU : 7 novembre 1990  
Arrêté préfectoral SMTG : 23 décembre 2010





## Compétences

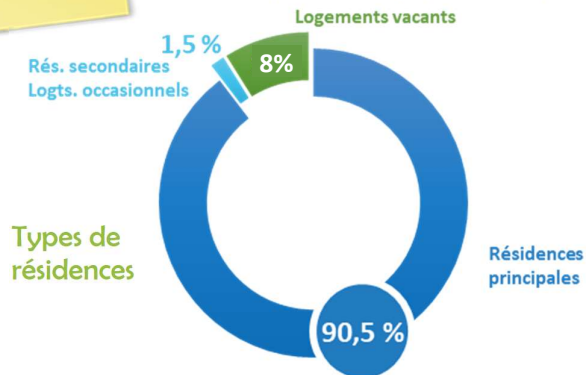
### Gestion des déchets ménagers et assimilés

- ✓ 3 collectes en porte-à-porte (OMR, biodéchets et emballages recyclables),
- ✓ 2 déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur),
- ✓ Gestion et maintenance des bacs OMR et bio ; gestion des sacs compostables et sélectif,
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets.

Chiffres clés  
du territoire

41 954 habitants 

Source INSEE, population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2022

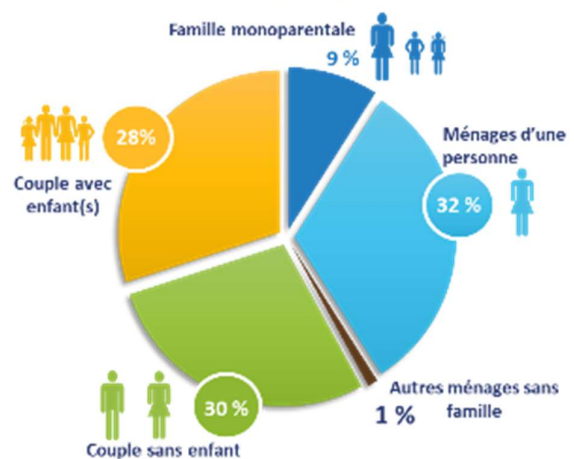


740 professionnels 

Adhérents au service public

17 223 ménages 

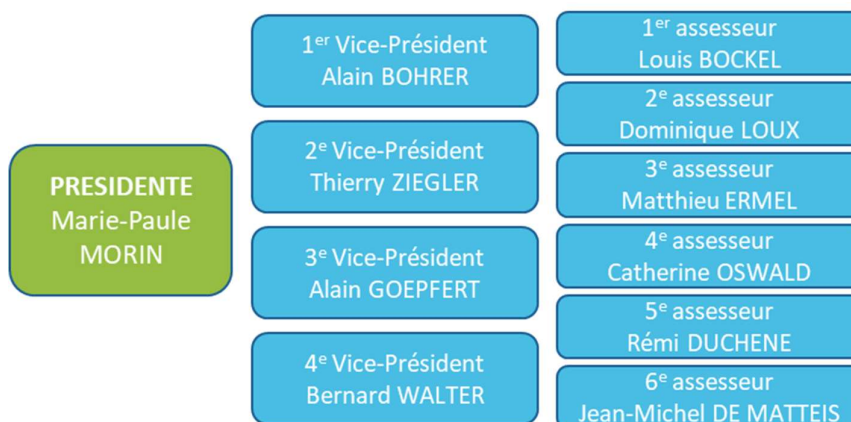
Source INSEE applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 – valeurs 2019



## Gouvernance et fonctionnement du Syndicat Mixte

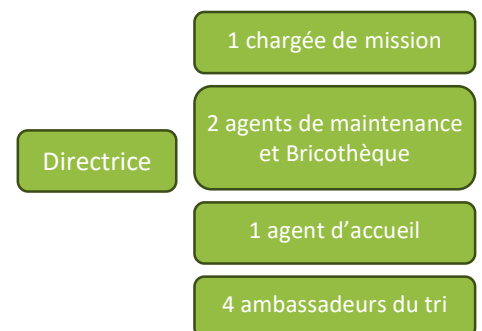
Le **Conseil Syndical** comprend **22 délégués** titulaires et 22 suppléants, désignés par les Communautés de Communes de Thann-Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Il se réunit au minimum une fois par trimestre et a été installé le 9 septembre 2020.

Le **Bureau du SMTC** est composé comme suit :



Les **salariés** :

4,6 ETP + 4 agents (20h/semaine)



Les conventions avec les CC de Thann – Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, permettent la facturation de certaines tâches assurées par leur personnel (facturation de la redevance incitative et support administratif).



## FAITS MARQUANTS

### Le démarrage de la construction de la déchèterie de Willer sur Thur

Chantier majeur de 2022, les travaux d'aménagement de la déchèterie de Willer sur Thur ont démarré à l'été pour une période de 7 mois. Sur une surface de 43 ares se déploiera une déchèterie modulable et essentiellement à plat, ce qui constitue une innovation dans l'aménagement des déchèteries. Elle permettra d'accueillir les filières suivantes :

- Dans deux armoires de stockages : les déchets ménagers spécifiques et les déchets électroménagers, électriques et électroniques ;
- Accessibles directement au sol : les végétaux, le bois, les incinérables, les gros électroménagers froid et hors froid, les huisseries (en rack) ;
- En bennes : les gravats, la ferraille, le flux Eco-mobilier, les cartons, le plâtre ;
- Abrisés : les petits contenants pour les lampes, piles, et des colonnes à huiles végétales et minérales ;
- Et enfin, toujours la benne à verre et celle des textiles.

### Arrivée de nouvelles filières en déchèterie

L'année 2022 marque l'arrivée de nouvelles filières en déchèterie d'Aspach-Michelbach. Désormais, il est possible de sortir de la benne des incinérables l'ensemble des articles de sports et loisirs (skis, planches de surf, ballons de football,...), une filière leur est dédiée. De plus, les articles de bricolage et de jardinage thermiques sont également séparés : les anciennes tondeuses vont au tri !

### Le réemploi à la BricOthèque



Ouverte depuis 2020, l'espace de réemploi à la déchèterie d'Aspach-Michelbach est géré par un salarié du SMTC. Il le fait vivre en l'achalandant régulièrement.

Le principe repose sur la gratuité : à la BricOthèque les usagers peuvent déposer et/ou récupérer gratuitement des **matériaux, objets de bricolage et autres articles**. Ils sont réutilisables en l'état, sans transformation. Tous les matériaux sont concernés : des revêtements de sols (carrelage, dalles, parquets...), des petits raccords de plomberie (du chauffage à l'évier), des palettes, des tuiles, de l'outillage ou encore du matériel de jardinage.

Le succès est au rendez-vous avec 835 usagers repartis avec un objet. Cela représente 24,7 To détournées !

### Collecte exceptionnelle de pneus VL

Une collecte de pneumatiques VL et motos pour les particuliers a été organisée du **27 avril au 29 avril 2022**.

Chaque foyer pouvait déposer jusqu'à **4 pneus**. Une participation financière était demandée à hauteur de 2 € pour les pneus déjantés et 7 € pour ceux jantés.

**Bilan de l'opération** : 128 pneus et 86 roues ont été déposées par les particuliers. Les autres pneus proviennent d'opération de nettoyage des communes.

Cette opération a mobilisé trois agents du SMTC sur trois jours pour l'encaissement et la manutention des pneumatiques (rangement dans la benne). Les pneus déjantés et correspondant aux critères de la filière



ont été recyclés via la filière ALIAPUR (coût de mise à disposition de la benne : 834 €TTC) et les autres pneus et roues ont été traités via COVED pour un montant de 2 423,95 € TTC). La participation des particuliers s'est élevée à 858 €. Cette opération représente donc clairement une charge pour la collectivité.

## SERD 2022

La SERD (Semaine européenne de Réduction des Déchets) du 19 au 27 novembre 2022 avait pour thème le Textile. Le SMTC a activé son réseau pour l'émergence de plusieurs animations, a participé à l'animation d'événements et a diffusé l'ensemble des informations via sa page Facebook.

Cette année le SMTC a pu réaliser les animations suivantes :

- Atelier tawashi à l'hyper U de Burnhaupt le haut (galerie marchande), accompagné d'une créatrice en Up cycling.
- Sensibilisation aux couches lavables lors de la bourse de puériculture du CSC de Thann + atelier tote bag en T-shirt.
- Réalisation de tawashi et d'un produit vaisselle avec les enfants de l'IME Jacques Hochner à Thann, ainsi qu'un défi « Zéro gaspi dans mon assiette ».
- Une présentation de la filière déchets et réduction + débat avec les aînés de Cernay.

## Prévention

La réduction des déchets passe par la prévention. Dans le cadre des animations réalisées par le SMTC, des investissements et des outils ont été réalisés.



En 2022, le SMTC a investi dans un nouvel outil pédagogique, intitulé « Mange-moi bien » créé par l'association Bobo planète. Cet outil a pour objectif de réaliser des animations sur la thématique du gaspillage alimentaire en écoles maternelles.

L'outil a déjà été testé à plusieurs reprises et remporte un grand succès auprès des petits grâce à ces nombreux aliments à manipuler.

Un livret Zéro déchet a été conçu lors d'animations réalisées avec le CSC Agora. Il résume l'ensemble des tutoriels, trucs et astuces, ainsi que des informations relatives à la réduction des déchets. Ce livret pourra également être distribués lors de manifestations ou porte à porte.



Enfin, une campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages a été lancée.

De nombreuses communes sont concernées par les dépôts sauvages. Ces dépôts vont du simple sac poubelle, aux dépôts de meubles en passant par des gravats. Leur point commun, ils ont été abandonnés par leur propriétaire. Le SMTC a fait concevoir et proposé à l'ensemble de ses communes l'impression d'affiches de sensibilisation.

## Communication

Le site internet a fait peau neuve au mois de juin 2022 !



## INDICATEURS TECHNIQUES

### Collectes et équipements

Les **collectes** en porte-à-porte, celles des conteneurs enterrés et des points d'apport volontaire « verre » sont réalisées par prestation de service. Les marchés ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée maximale de 8 ans, attribués à la société COVED (hors verre) et Recycal (pour le verre).

#### Emballages Papiers - cartons



**2,4 millions**  
de sacs

*Collecte en alternance, 1 semaine sur 2*

#### Déchets résiduels



**16418**  
bacs individuels  
et collectifs

#### Biodéchets



**14089**  
bacs individuels et collectifs  
**3 millions** de sacs

*Collecte 1x / sem.*

#### Verre



**58** points d'apport volontaire  
**91** conteneurs sur le territoire

#### Conteneurs Enterrés / Aériens



**23** emballages **16** biodéchets  
**17** résiduels

#### Collectes en porte à porte



**100 500** km parcours

**4** bennes bi-compartmentées 26 t  
**1** benne  
**1** camion-grue  
**14** salariés (6 chauffeurs et 8 équipiers)

#### Collecte du verre



**15 000** km parcours

**1** camion-grue  
**3** salariés

#### Maintenance des bacs

**2149** interventions  
**1124** dotations  
**598** échanges  
**250** retraits  
**177** réparations



#### Contrôle d'accès en déchèteries

**16 088** badges actifs  
**1 174** créés ou modifiés  
**4 057** non utilisés  
**40** badges bloqués en 2022



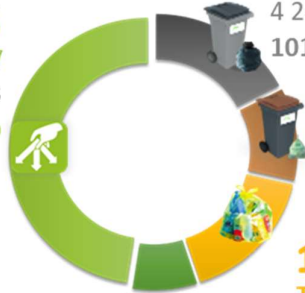


## Flux et tonnages

**20 622 tonnes de DMA** ont été collectées en 2022, soit un ratio de **492,2 kg** par habitant. Ce chiffre s'inscrit dans une tendance baissière depuis 2017, à part l'exception de 2021 qui constitue un rebond après le COVID.

Dans le détail, le taux d'ordures ménagères a augmenté.

**45 %**  
Déchetteries + DV  
9 341,3 tonnes  
222,7 kg/an/hab



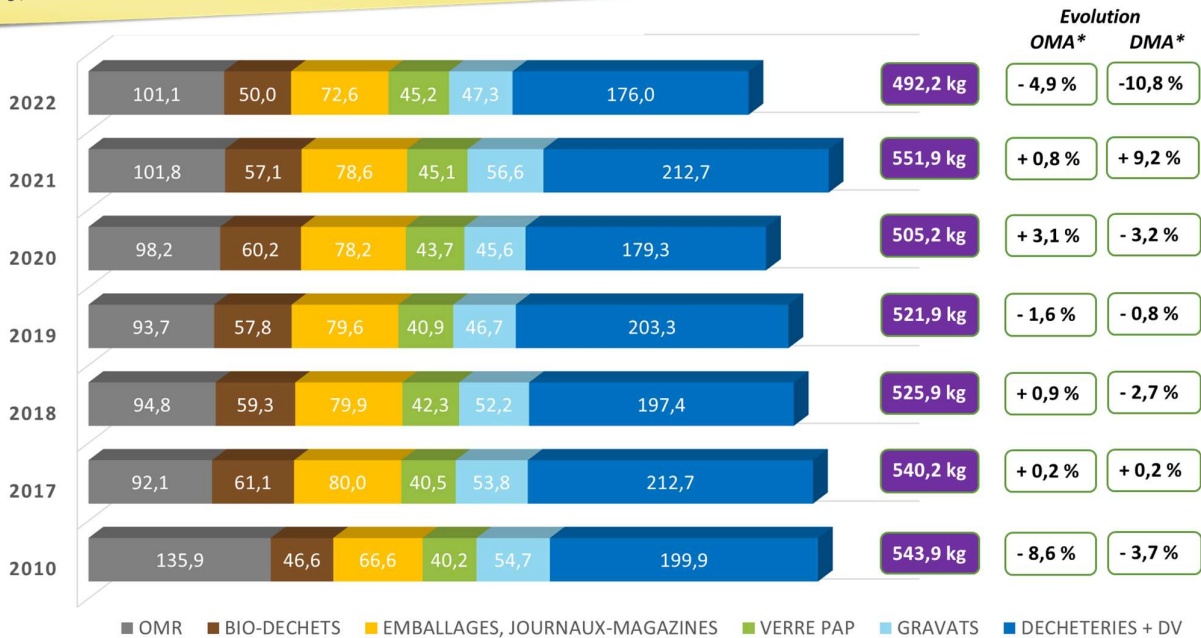
**21 %**  
Ordures ménagères  
4 241 tonnes  
101,1 kg/an/hab

**10 %**  
Biodéchets  
2 096,3 tonnes  
50 kg/an/hab

**15 %**  
Tri sélectif  
3 046,4 tonnes  
72,6 kg/an/hab

**9 %** Verre  
1 896,6 tonnes  
45,2 kg/an/hab

## Evolution des déchets ménagers et assimilés (kg/hab)



\* Evolution par rapport à l'année précédente

\* DMA = ensemble des déchets collectés

\* OMA = DMA – Déchèteries

## Comparatif des productions des déchets (kg/hab)

kg/hab	SMTC	Grand Est	France
DMA	492	483	581
OMR	101	172	248
CS	73	54	50
Biodéchets	50	41	17
Verre	47	40	33



données 2022 pour le SMTC, 2020 pour le Grand Est et 2019 pour la France

Les OMR se stabilisent à un niveau haut et représentent, en 2022, 21% des déchets ménagers et assimilés contre 18% en 2021. Au niveau du Grand Est, la part a diminué de 41% en 2019 à 36% en 2020.

A la fois, la collecte sélective et les biodéchets sont en baisse. Même si leur proportion dans les déchets ménagers et assimilés est stable, leur quantité aurait dû suivre la baisse du tonnage global. Le verre, en revanche poursuit sa hausse, comme dans la région.

Le ralentissement de la production des déchets est à relier à la conjoncture économique et peut être, à un effet de la prévention des déchets (démarche zéro déchets, succès du réemploi). La baisse des biodéchets a été constatée globalement et peut trouver une partie des raisons dans la sécheresse. Au niveau régional, ce taux augmente du fait de la généralisation de la collecte des biodéchets (de 20 kg/hab en 2019 à 41 en 2020).

Malgré la baisse générale du tonnage, la conclusion tend vers une moins bonne qualité du tri. A la fois, la stabilisation d'une équipe permanente d'ambassadeurs du tri et des campagnes de communication répétées sont des leviers d'action pour l'améliorer.

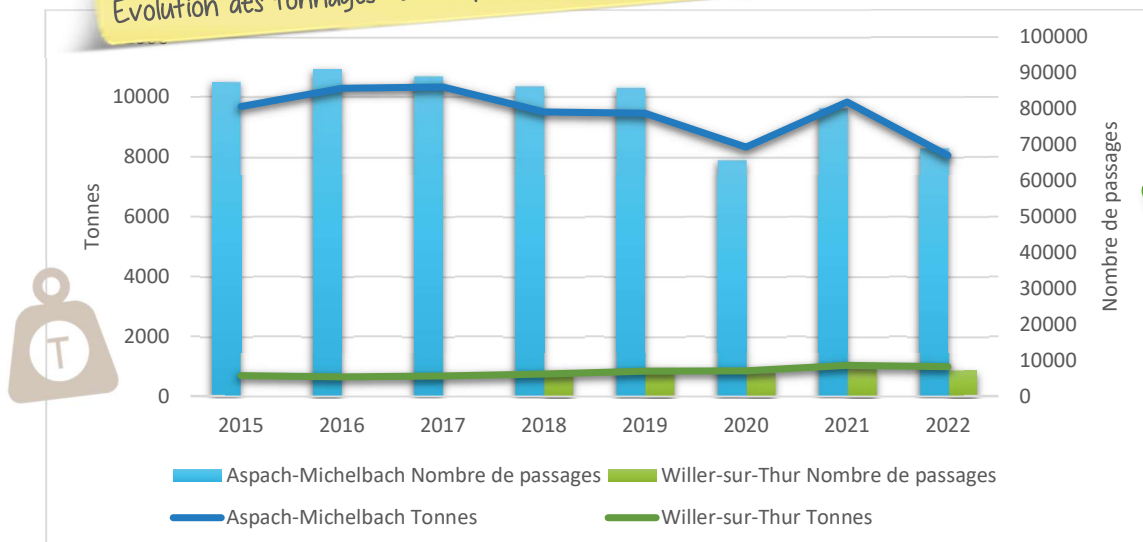
### Les collectes en déchèteries

Les **déchèteries d'Aspach-Michelbach** (dont le SMTC est propriétaire) et de **Willer-sur-Thur** sont gérées par prestation de service. Les marchés ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée maximale de 8 ans, attribués à la société COVED.

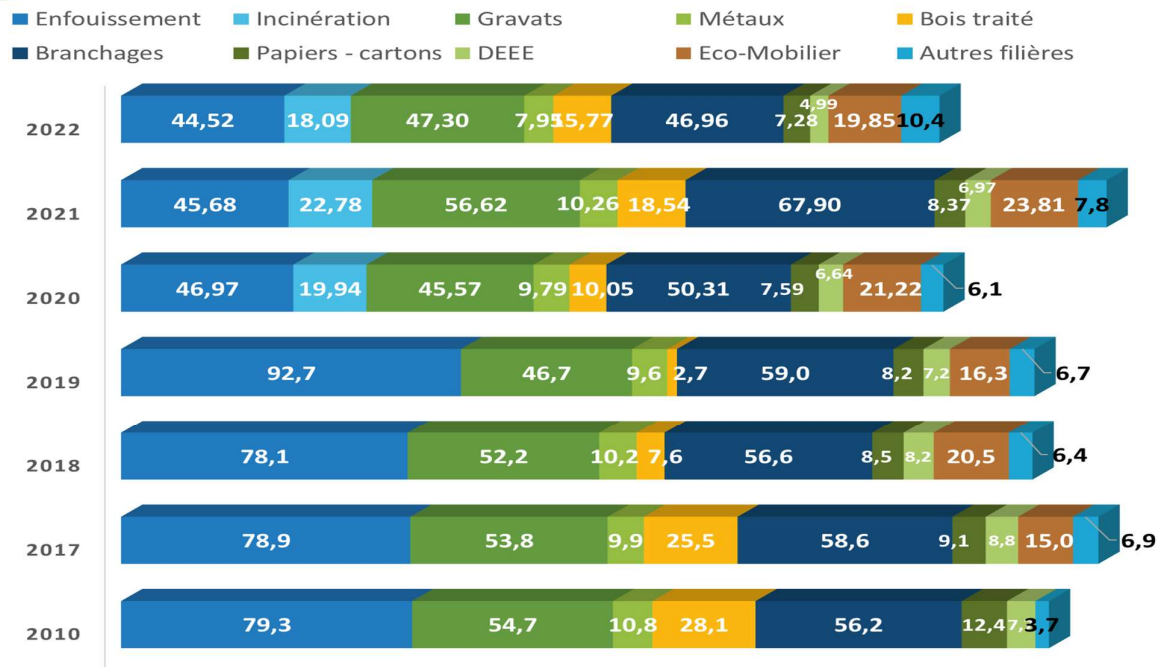
Pour la déchèterie de Willer-sur-Thur, le gardiennage est assuré par du personnel communal.



Evolution des tonnages et fréquentation des déchèteries



## Evolution des déchets déposés en déchèteries



Exprimée en kg/hab.

Autres filières : huile minérale, vêtements, batteries, piles, DDS, huisseries, capsules de café, plâtre, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage thermiques.

Les deux anomalies statistiques de 2020 et 2021 pour raison de COVID et de rattrapage d'activité sont mises de côté dans cette analyse. Pour la **déchèterie d'Aspach-Michelbach**, la tendance globale est à la baisse avec **8 041 tonnes de déchets déposées en 2022 pour 69 200 passages**. Le dépôt de déchets exprimés en tonnes pour la **déchèterie de Willer-sur-Thur** poursuit une tendance haussière avec **980 tonnes déposées pour 7 160 passages**.

**Les professionnels** accèdent uniquement à la déchèterie d'Aspach-Michelbach (sous certaines conditions et paiement selon les catégories de déchets). En 2022, **766 passages pro** ont été décomptés (contre 875 en 2021), soit 1 % de la fréquentation totale.

Les **tonnages sont en baisse par rapport à 2021** qui représente un surcroît d'activité sur les dernières années. Le plâtre est le seul déchet en augmentation. Si on effectue une comparaison par rapport à 2019 (année avant COVID), le bois traité augmente également.



Pour le flux **DDS**, 38,11 tonnes sont prises en charges par EcoDDS, soit une prise en charge à 56% sur l'ensemble des DDS. Il est à noter que l'ensemble des produits qui ont une étiquette qui ne mentionne pas le français sont rejetées par EcoDDS, c'est le cas de nombreux produits achetés en Allemagne.

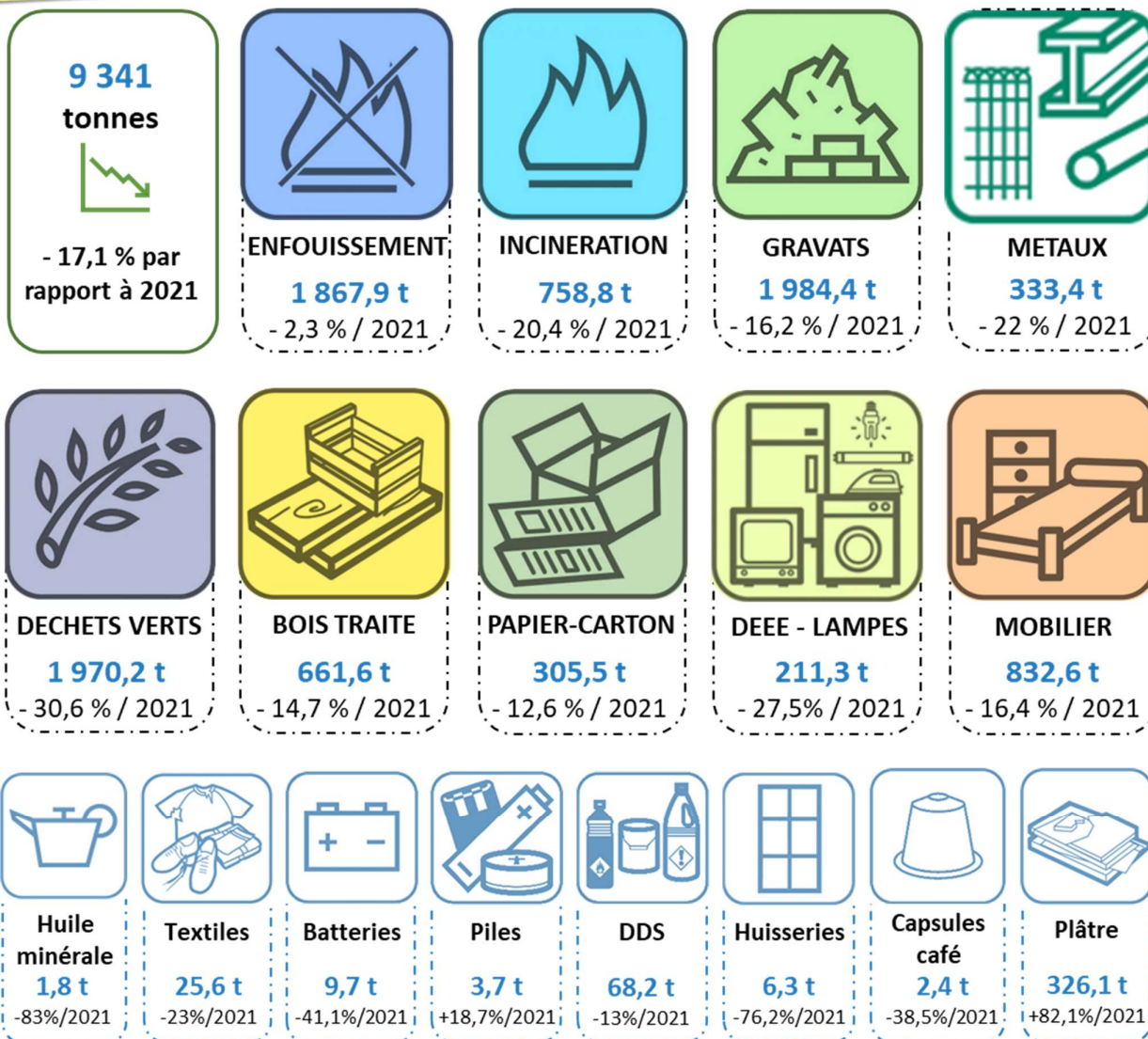
Enfin, la part **des déchets non triés diminue** et cette évolution devrait se poursuivre avec la multiplication et la spécialisation des filières. Ceci devrait permettre d'augmenter la revalorisation matière. D'autre part, la décision de ne plus enfouir les déchets en 2022 fera augmenter la valorisation énergétique.



En terme de réemploi (outre la BricOthèque), la Communauté Emmaüs de Cernay reste un partenaire du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une participation lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».



## Tonnes collectées en déchèteries et bennes déchets verts



### Collecte sélective

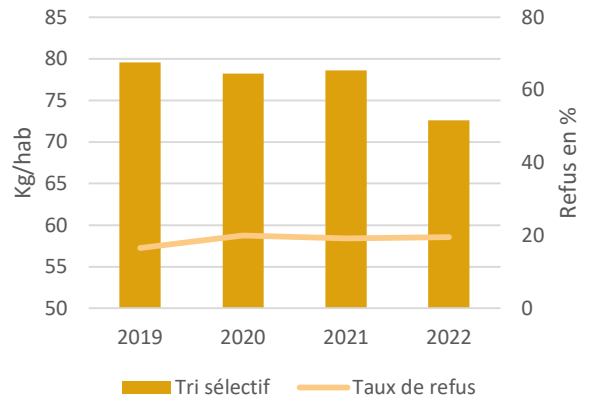
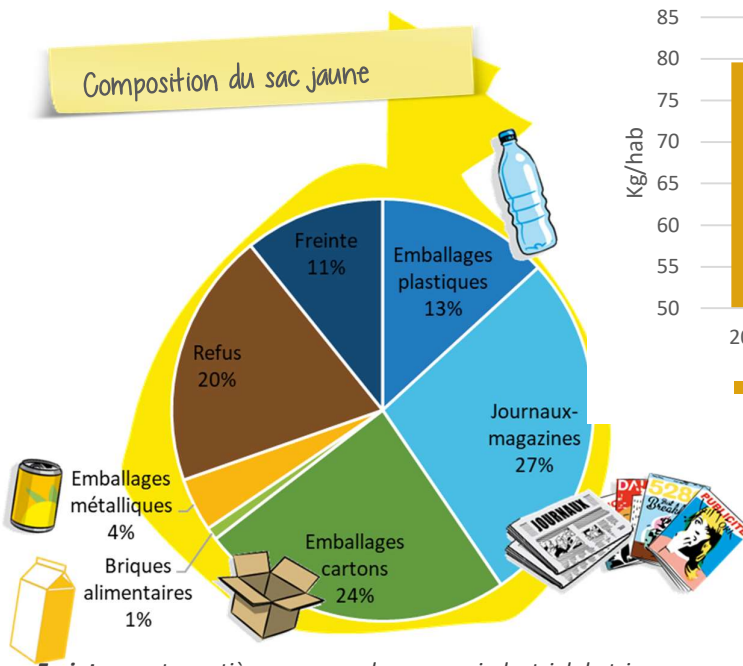
Le refus s'élève à 19,6 % (14,2 kg/hab. contre 15,1 kg/hab. en 2021).

Toutefois, ce dernier est composé d'environ 1,7% d'**emballages plastiques complexes** (filières de recyclage en cours de recherche) et de 2,9 % de **finés** (éléments de trop petite taille et donc éliminés en début de process). Le taux de refus réel lié aux seules erreurs de tri serait donc de 15 %.

Le coefficient moyen de recyclage (rapport entre les tonnes de déchets issus de la collecte sélective soutenues et la population) calculé par CITEO est estimé à 91 %.

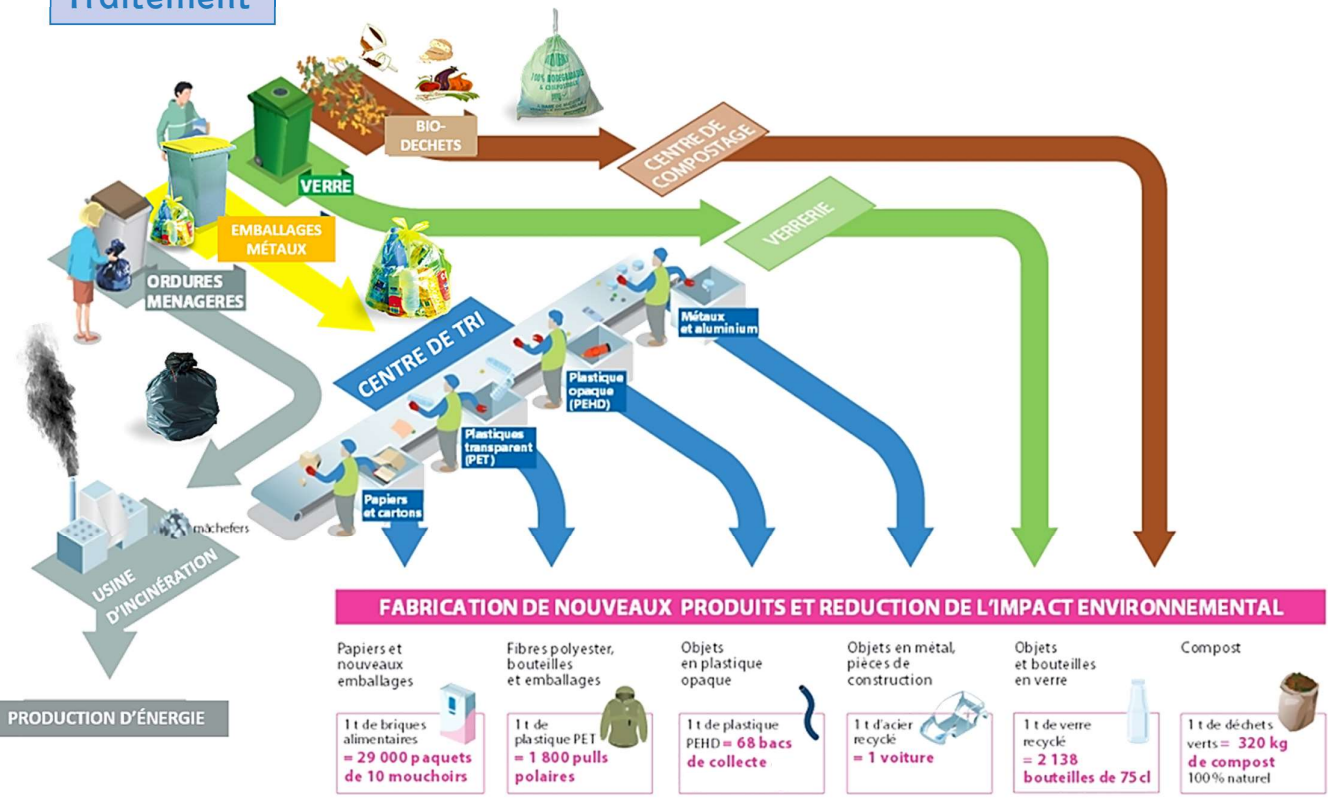






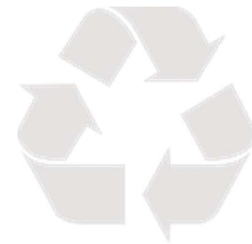
**Freinte** : perte matière au cours du process industriel de tri.

## Traitement



## Recyclage - Valorisation

- ✓ **Bouteilles et emballages plastiques** : Valorplast ;
- ✓ **Cartons** : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- ✓ **Journaux – magazines** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Briques alimentaires** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Emballages métalliques et acier** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Verre** : OI (88170 Gironcourt)
- ✓ **Gravats** : TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Métaux** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Plâtre** : RITLENG (67270 Rohr)
- ✓ **Compostage** : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Broyage** : bois hors mobilier (CERNAY ENVIRONNEMENT 68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Réutilisation** : vêtements (LE RELAIS EST 68270 Wittenheim).



## Traitements divers

### ➔ Traitement spécifique :

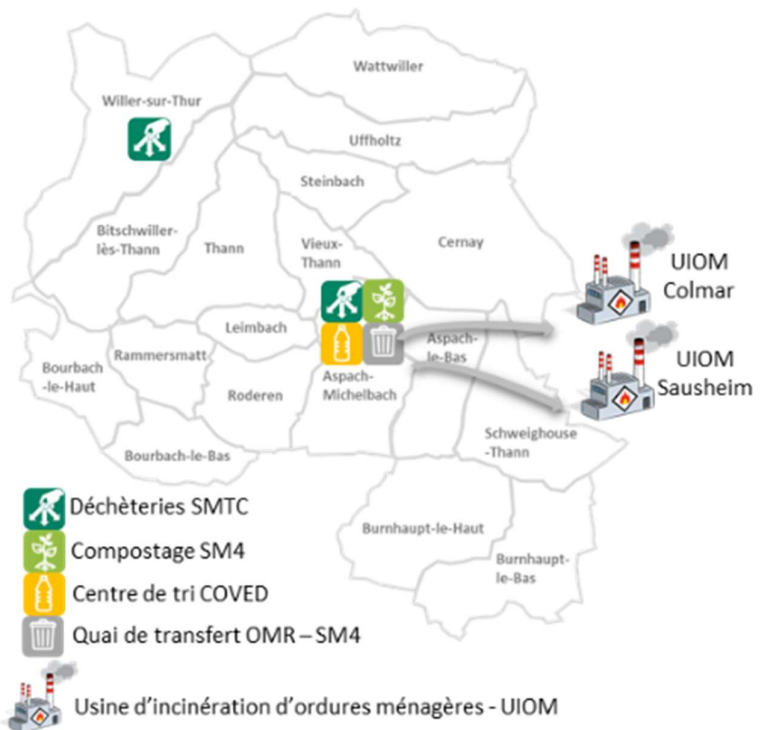
- ✓ **Huile moteur et végétale** : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaicourt)
- ✓ **Batteries** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Piles** (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
- ✓ **DEEE** : écrans, PAM, Froid (COVED Richwiller ou Saran / REMONDIS), Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
- ✓ **DDS** (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
- ✓ **Hors DDS** : TREDI 68490 Hombourg
- ✓ **Mobilier** : EcoMobilier (bois, métal, plastique)

### ➔ Enfouissement : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)

Le **traitement des OMR et des biodéchets** a été transféré au SM4.

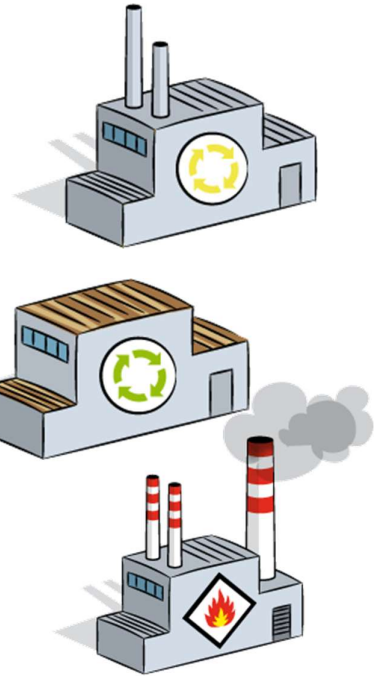
Les **OMR ainsi que les refus de compostage** sont **incinérés avec valorisation énergétique**. Les refus de tri sont quant à eux incinérés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

Les biodéchets sont **compostés sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach**. Le compost issu du process est normé NFU 44-051, il répond aux exigences de l'Eco-label européen « amendements organiques » et du Label ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Il est également labellisé « **utilisable en agriculture biologique** ».



## La valorisation des déchets

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchetteries	Collecte sélective
<b>Recyclage matière</b>	-	-	<b>58,2%</b>	<b>80,4%</b>
Recyclage organique / compostage	-	<b>59,5%</b>	<b>21,1%</b>	-
Évaporation	-	<b>38%</b>	-	-
<b>Incinération avec valorisation énergétique</b>	<b>100%</b>	<b>2,5%</b>	<b>8,1%</b>	<b>19,6%</b>
Traitement spécifique	-	-	<b>0,9%</b>	-
Enfouissement	-	-	<b>20%</b>	-

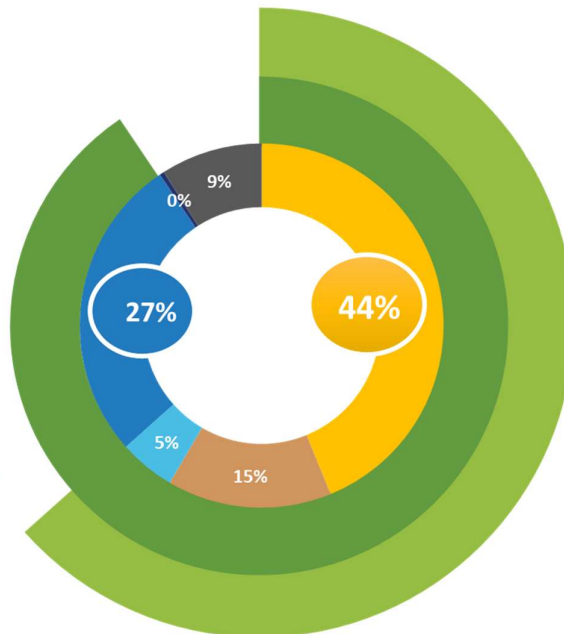


- Valorisation énergétique
- Traitement spécifique
- Enfouissement

**VALORISATION**  
91 %

**RECYCLAGE**  
64 %

- Recyclage matière
- Recyclage organique
- Évaporation



La **valorisation énergétique** se maintient à un haut niveau du fait de la mise en œuvre de la filière « incinérables » en déchèterie en 2020 qui permet le détournement d'une partie du flux enfouissement. Il est rappelé que la décision a été prise d'arrêter l'enfouissement en 2022. Les **recyclages matière et organique** dépassent l'objectif de la loi de **transition énergétique pour une croissance verte** (TECV).

Objectifs loi AGEC et Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027



- 15 % pour les DMA (entre 2010 et 2030) : **-9,5 %**
- Objectif PLPDMA : - 7% de DMA (entre 2021 et 2027) : **- 10,8%**
- 50 % pour les déchets enfouis (2025) : **- 43,9 %**
- + 65 % les tonnages en recyclage ou valorisation organique (2025) : **64 %**
- Généralisation du tri des biodéchets à la source (2024) : **100% (2011)**
- Mise en place d'une tarification incitative : **100 % (2011)**
- Etendre les consignes de tri à tous les emballages d'ici à 2022 : **100 % (2013)**
- Des objectifs nationaux sont fixés par les lois TECV et AGEC, ainsi que par le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027, traduits dans le PLDMA élaboré par le SM4.
- L'effort est à maintenir : le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas !



## SENSIBILISATION ET PREVENTION

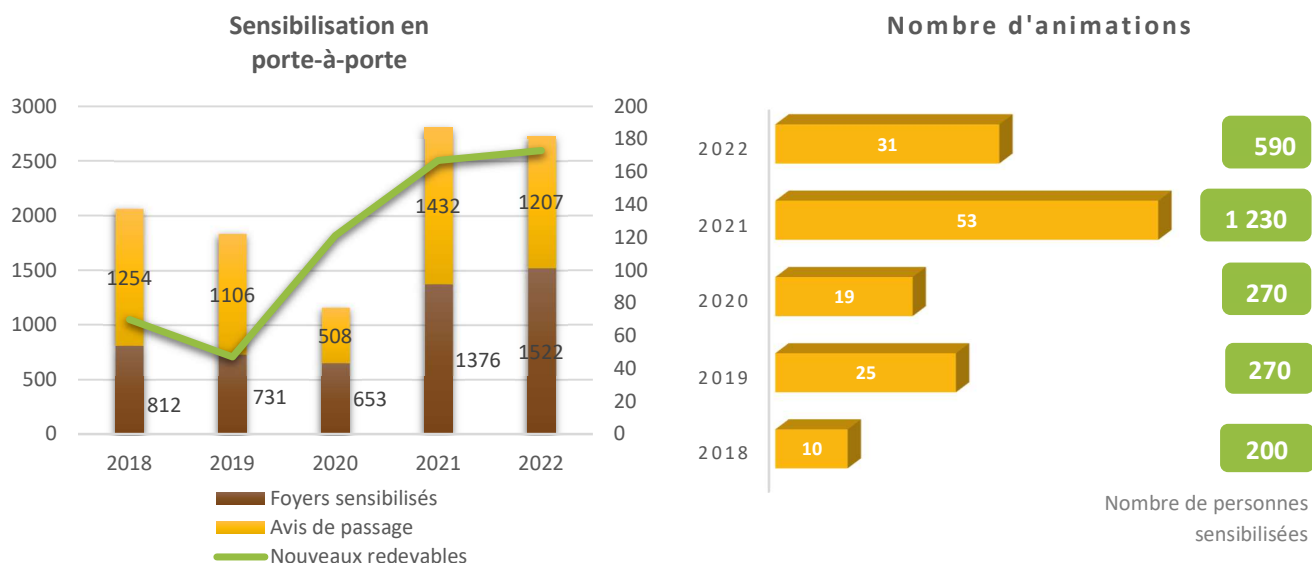
En 2022, le recours aux emplois aidés a permis de déployer une équipe de 4 ambassadeurs de tri.

### Communication de terrain

Les suivis de collectes ont été réalisés par un agent de la société COVED qui identifie les sacs et bacs non-conformes. Les adresses sont transmises au SMTC accompagnées d'une photo. 4 154 erreurs de tri ont ainsi été relevées.

Les ADT se rendent ensuite sur place afin d'échanger avec les usagers et de les sensibiliser sur leurs erreurs tout en leur apportant des pistes de réduction et de prévention. Leur travail de terrain consiste également à **mettre à jour le fichier des redevables** permettant d'inscrire de nouveaux usagers (la plupart du temps non déclarés). Ils sont présents lors de diverses opérations de **distribution** : sacs de tri à Wattwiller et à Thann ...

Enfin, ils assurent des **animations** auprès de publics divers : scolaires, foyers de personnes âgées, centres socio-culturels et participent aux **caractérisations** (diagnostic d'une poubelle).



### Distribution de sacs

Depuis plusieurs années, les ambassadeurs sont sollicités pour participer aux distributions ponctuelles de sacs dans les communes.

En 2021, la Ville de Thann a souhaité mettre en place un tel dispositif. Le SMTC accompagne cette opération puisque l'intérêt de ces distributions est l'échange avec les usagers mais aussi la mise à jour du fichier des redevables.

Le SMTC propose à l'ensemble des communes un accompagnement sur la gestion des sacs tant il est important de sensibiliser les usagers à une « éco-consommation » de ces sacs. Un certain nombre est gaspillé, servant soit à contenir des vêtements pour les bennes textiles ou simplement à transporter les déchets divers et variés à la déchèterie. Ils y seront alors jetés et non recyclés contrairement à leur utilisation prévue.

Le budget annuel consacré en 2022 était de 165 000 € soit 4 € par habitant.





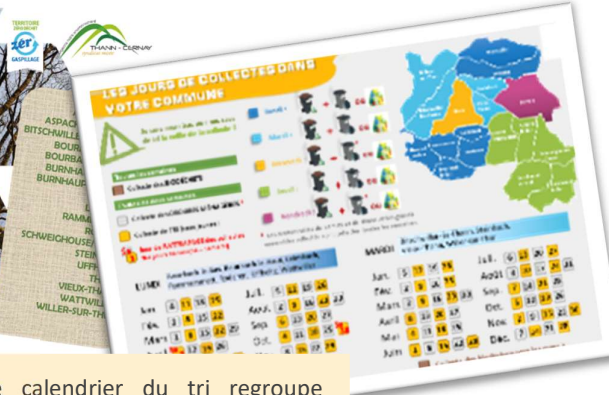


En partenariat avec le secteur famille du Centre Socio-Culturel (CSC) AGORA à Cernay, le SMTC a animé une série de 4 animations successives sur la thématique de la réduction des déchets. A la fin de ces 4 animations les participants ont pu repartir avec un kit zéro déchet offert, ainsi qu'un livret regroupant l'ensemble des « trucs et astuces » abordés pendant ces animations.

Les familles ont pu découvrir des astuces pour éviter le gaspillage alimentaire, confectionner des recettes de produits d'entretien etc.

## Outils de communication

reprend les principales informations du calendrier.



Le calendrier du tri regroupe toutes les informations indispensables : consignes de tri, déchèteries et jours de collecte.

renseigne les nouveaux venus sur le territoire sur les modalités de fonctionnement de la redevance et du SMTC.

destiné aux habitants des quartiers concernés, il détaille les modalités d'utilisation.



*Documents disponibles sur le site internet du SMTC.*

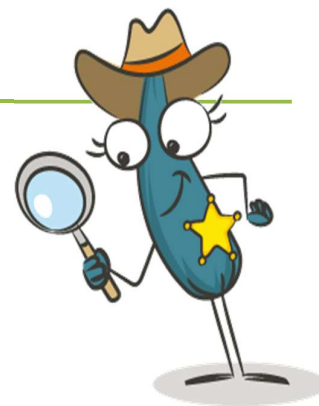
Mise à jour et développement des outils d'information et de sensibilisation :

- ➔ Mise en ligne du nouveau site internet !
- ➔ Mise à jour régulière du compte Facebook et de la page Instagram ;
- ➔ Flyer sur les déchets verts distribués en cas d'erreurs de tri dans les biodéchets ;
- ➔ Mémotri zéro déchet, remis lors du porte-à-porte pour les usagers intéressés par la démarche ;
- ➔ Documents à destination des établissements scolaires proposant la mise en place du tri dans les salles de classes, les locaux communs...
- ➔ Affiches à destination des communes sur les dotations de sacs.



## INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments financiers sont issus de la matrice ComptaCoût®, créée par l'ADEME. Elle propose une méthode d'analyse spécifique (ajustement des amortissements, affectation des dépenses et des dépenses relatives à l'année concernée...) permettant de comparer les données avec d'autres territoires équivalents. Pour ces raisons, certains montants (charges et produits) présentés ci-après sont différents de ceux issus du Compte Administratif (CA).

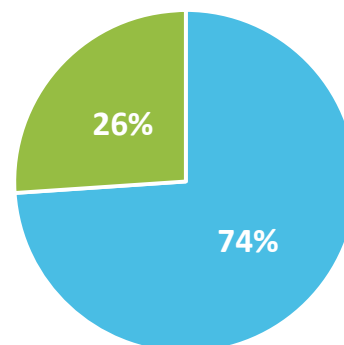


### Dépenses de fonctionnement et d'investissement

#### Dépenses de fonctionnement\*

	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Gestion des collectes en porte-à-porte / PAV	3 967 154	4 138 810
Gestion des déchèteries et bennes déchets verts	1 398 851	1 513 589
<b>TOTAL</b>	<b>5 366 005</b>	<b>5 652 399</b>

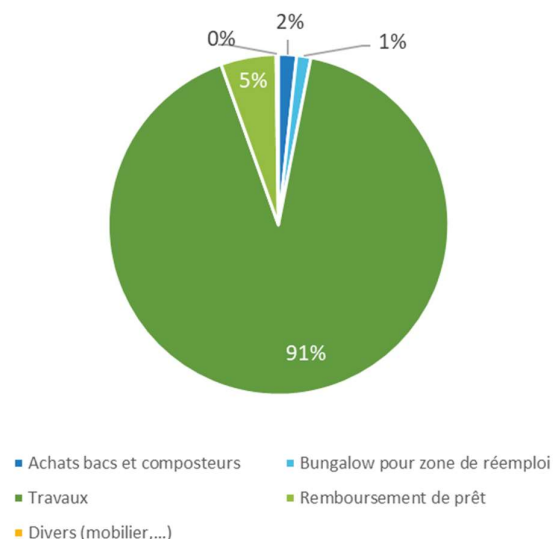
\* Source : ComptaCoût® (hors amortissements et remboursement divers)



#### Dépenses d'investissement\*

	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Achats bacs et composteurs	26 047	32 559
Bungalow pour zone de réemploi	20 456	25 570
Travaux	1 390 032	1 737 540
Remboursement de prêt	79 933	79 933
Divers (mobilier,...)	3 311	4 138
<b>TOTAL</b>	<b>1 519 779</b>	<b>1 879 741</b>

\*Source : ComptaCoût® (hors reprise des subvention)



L'ensemble des charges supportées par le SMTC (calculées via ComptaCoût®), soit le **coût complet**, est de 5 366 005 €. Rapporté à l'habitant il est de **127,90€ HT** (population INSEE : 41 954 hab.).

#### Détail des dépenses fonctionnelles et de prévention

En euros HT – Source : ComptaCoût®



Types de dépenses	Coût
Charges de structure	304 327
Communication	49 214
Prévention	66 638
<b>TOTAL</b>	<b>420 179</b>



### Détail des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets hors déchetteries par étape et par flux

En euros HT – Source : ComptaCoût® (dépenses de fonctionnement et d'investissement)

Type de déchets	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Pré-collecte	Collecte	Transfert - Traitement	TOTAL
Déchets résiduels	112 506	30 646	354 303	901 767	1 399 222
Verre	8 566	3 847	104 573	-	116 987
Recyclables	94 058	67 972	417 985	703 712	1 283 727
Biodéchets	86 584	106 450	764 274	209 910	1 156 774
<b>TOTAL</b>	<b>420 179</b>	<b>208 915</b>	<b>1 884 002</b>	<b>1 815 389</b>	<b>3 926 833</b>

### Détail des dépenses liées à la gestion des déchetteries et de bennes à déchets verts par étapes

En euros HT – Source : ComptaCoût® (dépenses de fonctionnement et d'investissement)

Flux	Déchets de déchèterie	Déchets verts	TOTAL
Dépenses fonctionnelles et de prévention	116 694	1 772	118 466
Collecte / Transport	447 379	15 043	462 423
Stockage / traitement des déchets non dangereux	431 828	5 388	437 216
Valorisation matière ou énergie	245 493	-	245 493
Traitement des inertes	21 243	-	21 243
Déchets dangereux	58 776	-	58 776
Compostage	46 289	8 944	55 233
<b>TOTAL</b>	<b>1 367 702</b>	<b>31 147</b>	<b>1 398 849</b>

### Recettes de fonctionnement et d'investissement

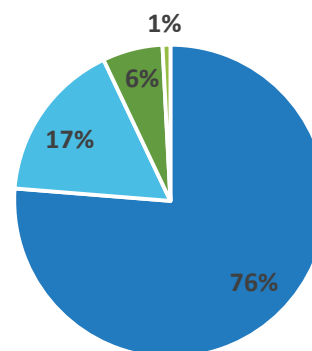
#### Recettes de fonctionnement\*

	en euros
Contributions	4 392 990
Soutiens des éco-organismes	959 307
Vente de matériaux recyclés	359 228
Autres (emplois aidés, produits divers, subventions...)	47 243
<b>TOTAL</b>	<b>5 758 769</b>

\* Source : Comptacoût®

Les recettes de fonctionnement telles qu'apparaissant au CA sont de 5 734 909 €.

- Contributions
- Soutiens des éco-organismes
- Vente de matériaux recyclés
- Autres (emplois aidés, produits divers, subventions...)



Les soutiens à la tonne triée, versés par CITEO, ainsi que la revente des matériaux couvrent 22 % des recettes totales. 77% des recettes sont composées des contributions des Communautés de Communes membres, le service étant financé par une **redevance incitative** gérée par ces dernières.



Pour mémoire, les collectivités membres du SMTC ont souhaité conserver la facturation. Elles établissent ainsi les tarifs en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	360 l	660 l
<b>C1</b>	296,36 €	316,16 €	408,72 €	455,00 €	547,56 €	686,92 €	965,12€	1 660,36€
<b>C0,5</b>	200,20 €	223,08 €	269,36 €	292,76 €	339,04 €	408,72 €	547,56€	895,44 €

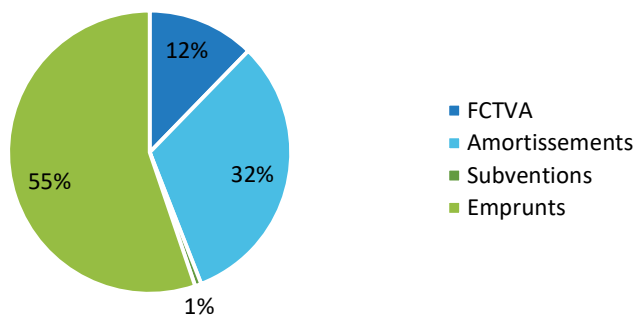
Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
<b>C0,5</b>	177 €	248,50 €	308 €	398 €	493 €	682 €	1 144 €

### Eco-organismes et filières de recyclage versant des soutiens financiers



### Recettes d'investissement

	en euros
FCTVA	26 707
Amortissements	69 072
Subventions	1 629
Emprunts	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>217 408</b>



Source : CA. Les recettes d'investissement telles qu'apparaissant au CA sont de 217 408 €.

### Détail des recettes par flux de déchets

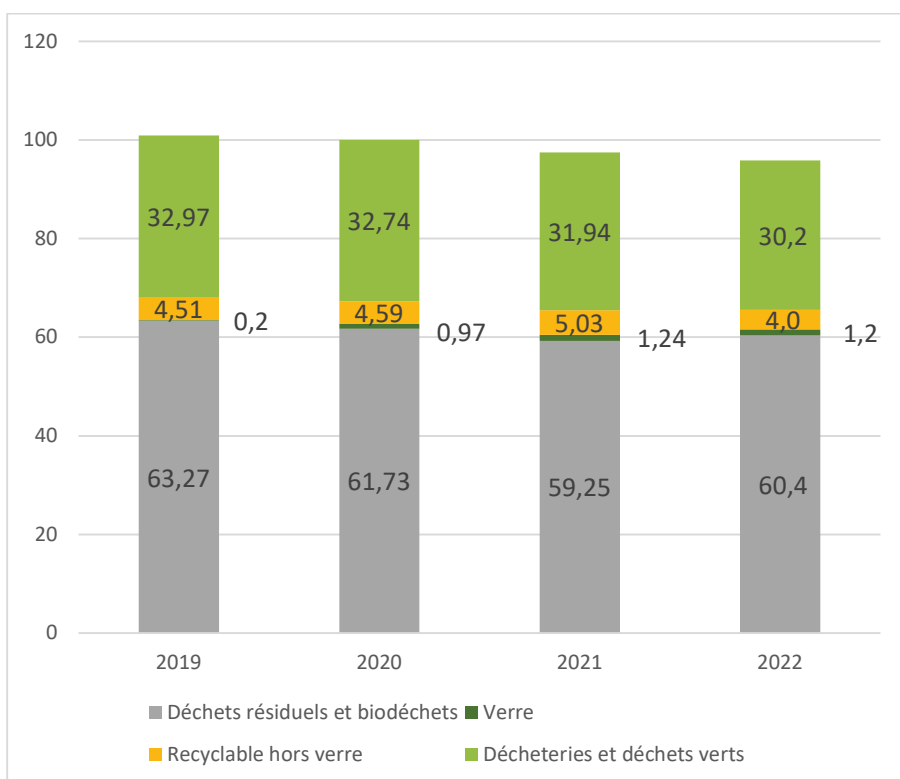
En euros – Source : ComptaCoût®

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Verre	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Soutiens éco-organismes	13 334	879 033	22 462	411	44 067	<b>959 307</b>
Vente matériaux	0	233 036	42 242	0	83 949	<b>359 228</b>
Reprise subv. d'investissement	1 546	1 890	220	11 265	0	<b>14 921</b>
Subventions de fonctionnement	189	66	283	330	76	<b>944</b>
Aides à l'emploi	4 390	3 059	266	2 128	3 459	<b>13 302</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 459</b>	<b>1 117 084</b>	<b>65 705</b>	<b>14 135</b>	<b>131 550</b>	<b>1 347 701</b>





### Coûts aidés des déchets par flux et par habitant en € HT (source : ComptaCoût®)



Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides publiques.

### Coûts aidés médians (€HT/hab./an)

Collectivités à compétence "collecte OMR" - valeurs affichées uniquement à partir de 3 collectivités

"Tous flux" : y compris les éventuels autres flux

Région	OMR	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Tous flux	Nb de collectivités
Grand Est	47,1	1,1	8,9	24,7	86,1	83

Fichier Base référentiel régional matrice des coûts – ADEME - 2022

Le coût par habitant en 2022 est de **95,78€ HT / habitant** (contre 97,46 € l'année précédente). Le coût est quasiment identique à l'année passée. La baisse des tonnages et le cours élevé des matériaux en début d'année contribue à ce maintien.

Pour les données nationales et régionales, seules celles 2020 sont disponibles. Au niveau national, le coût par habitant est de 109€ HT en 2020. Au niveau régional, le coût aidé médian est de 86,1€ HT/hab. La différence se situe dans le coût des OMR (+13,3€ HT/hab pour le SMTC) et dans le coût de traitement des flux de déchèterie (+5,5€ HT/hab pour le SMTC). Ceci s'explique notamment par des services spécifiques : l'intégration du coût des biodéchets et la présence de bennes à déchets verts.

Cette situation s'explique en partie par le contexte local : les coûts, à la fois, de l'incinération et de l'enfouissement sont supérieurs aux coûts nationaux. Grâce aux performances de collecte sélective, le coût pour les emballages recyclables est inférieur à la moyenne régionale. Globalement, les coûts du syndicat restent situés en deçà des niveaux nationaux.



## GLOSSAIRE

---

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**ADT** : Ambassadeurs Du Tri  
**AV** : Apport Volontaire  
**C1** : collecte hebdomadaire  
**C0,5** : collecte toutes les 2 semaines  
**CCTC** : Communauté de Communes de Thann Cernay  
**CCVDS** : Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach  
**CEA** : Communauté Européenne d'Alsace  
**CE** : conteneurs enterrés  
**CODEC** : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire  
**CS** : Collecte Sélective  
**CSR** : Combustibles Solides de Récupération  
**DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux  
**DD** : Développement Durable  
**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques  
**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés  
**ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires  
**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables  
**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées  
**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles  
**PAM** : Petits Appareils en Mélange  
**PAP** : Porte-à-Porte  
**PAV** : Point d'Apport Volontaire  
**PET** : Polyéthylène Téréphtalate  
**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité  
**PCC** : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)  
**PCNC** : Papiers – Cartons Non Complexés  
**PLPDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés  
**Pré-collecte** : en amont de la collecte (bacs, sacs, bioseaux...)  
**REP** : Responsabilité Elargie du Producteur  
**RSOM** : Recyclables Secs des Ordures Ménagères  
**SM4** : Syndicat Mixte à vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin  
**SMTc** : Syndicat Mixte Thann Cernay  
**TECV** : Transition Energétique pour la Croissance Verte  
**TZDZG** : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage  
**VGO** : Valorisation Garantie Opérateur





**Syndicat Mixte de Thann Cernay**

31 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH  
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05

---